

# **FONDATION LE PETIT BLANCHON**

**États financiers**

**Exercice terminé le 31 mai 2020**



# FONDATION LE PETIT BLANCHON

## États financiers

Exercice terminé le 31 mai 2020

### Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 11

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Aux administrateurs de**  
Fondation Le Petit Blanchon

## *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation Le Petit Blanchon (la « fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mai 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fondation au 31 mai 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, la fondation tire des produits d'activités de financement et de dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de la fondation et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits, à l'excédent des produits sur les charges et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mai 2020 et le 31 mai 2019, à l'actif à court terme au 31 mai 2020 et au 31 mai 2019, et à l'actif net au 31 mai 2020, au 31 mai 2019 et au 1er juin 2018. Nous avons également exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mai 2019 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

## *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fondation.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Lemieux Nolet<sup>1</sup>*

LEMIEUX NOLET  
comptables professionnels agréés  
S.E.N.C.R.L.

Québec (Québec)  
Le 25 novembre 2020

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A133140



# FONDATION LE PETIT BLANCHON

## État des résultats

Exercice terminé le 31 mai 2020

	2020	2019
<b>Produits</b>		
Contributions de sociétés	162 475 \$	165 090 \$
Contributions d'organismes	51 135	52 444
Contributions de particuliers	95 076	76 269
Activités de levée de fonds	-	61 300
Contributions en services professionnels	4 775	4 635
Produits dérivés	160	1 010
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	9 731	9 970
	<b>323 352</b>	<b>370 718</b>
<b>Charges</b>		
Coûts des activités de financement	97 401	69 660
Dons	21 540	22 809
Taxes foncières	16 023	15 812
Loyer Vallée Jeunesse	23 000	23 000
Coûts des produits dérivés vendus et donnés	78	1 034
Honoraires professionnels	4 775	5 979
Assurances	4 858	6 969
Divers	6 263	1 034
Amortissement des immobilisations corporelles	60 022	58 434
Intérêts de la dette à long terme	3 725	7 796
	<b>237 685</b>	<b>212 527</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>85 667 \$</b>	<b>158 191 \$</b>

# FONDATION LE PETIT BLANCHON

## État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mai 2020

	Investi en immobili- sations corporelles	Non affecté	2020 Total	2019 Total
<b>Solde au début de l'exercice</b>	1 228 259 \$	38 122 \$	1 266 381 \$	1 108 190 \$
Excédent des produits sur les charges	(50 291)	135 958	85 667	158 191
Investissements en immobilisations corporelles	134 972	(134 972)	-	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>1 312 940 \$</b>	<b>39 108 \$</b>	<b>1 352 048 \$</b>	<b>1 266 381 \$</b>

# FONDATION LE PETIT BLANCHON

## État de la situation financière

31 mai 2020

	2020	2019
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	27 941 \$	48 686 \$
Dépôt à terme, 2,29 %, échéant en janvier 2021	25 000	-
Taxes à la consommation	11 807	6 954
Stocks de produits dérivés	1 237	1 315
Frais payés d'avance	8 291	8 307
	74 276	65 262
Immobilisations corporelles (note 3)	1 630 365	1 638 748
	1 704 641 \$	1 704 010 \$
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Fournisseurs	35 168 \$	9 500 \$
Apports reportés	-	17 640
Dette à long terme échéant à moins d'un an (note 4)	66 667	100 000
	101 835	127 140
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 5)	250 758	260 489
Dette à long terme (note 4)	-	50 000
	352 593	437 629
<b>Actif net</b>		
Investi en immobilisations corporelles	1 312 940	1 228 259
Non affecté	39 108	38 122
	1 352 048	1 266 381
	1 704 641 \$	1 704 010 \$

Éventualité (note 6)

Engagement (note 7)

Au nom du conseil,

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

# FONDATION LE PETIT BLANCHON

## État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mai 2020

	2020	2019
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	85 667 \$	158 191 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(9 731)	(9 970)
Amortissement des immobilisations corporelles	60 022	58 434
	135 958	206 655
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
Taxes à la consommation	(4 853)	18 261
Stocks de produits dérivés	78	1 034
Frais payés d'avance	16	(8 307)
Fournisseurs	25 668	(31 560)
Apports reportés	(17 640)	17 640
	139 227	203 723
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'un dépôt à terme	(25 000)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(51 639)	(99 213)
	(76 639)	(99 213)
<b>Activité de financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(83 333)	(100 000)
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	(20 745)	4 510
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	48 686	44 176
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	27 941 \$	48 686 \$

# FONDATION LE PETIT BLANCHON

## Notes complémentaires

31 mai 2020

---

### 1. Statut et nature des activités

La fondation, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif qui a pour objectif de promouvoir et de soutenir des projets visant à aider et à améliorer la qualité de vie d'enfants vivant des situations critiques. Elle est exemptée de l'impôt sur le revenu.

### 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une influence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

#### Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

#### Instruments financiers

##### *Évaluation*

La fondation évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

# FONDATION LE PETIT BLANCHON

## Notes complémentaires

31 mai 2020

---

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Instruments financiers (suite)

##### *Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, le taux et les périodes indiqués ci-dessous :

Éléments d'actif	Méthodes	Taux et périodes
Maison Le Phare		durée restante du contrat
Enseignes	linéaire	d'emphytéose durée restante du contrat
Mobilier et équipement	linéaire	d'emphytéose
Patinoire	dégressif	20 % 10 ans et durée restante du contrat
	linéaire	d'emphytéose

#### Comptabilisation des produits

##### *Apports*

La fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont constatés à titre d'apports reportés et sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles correspondantes.

# FONDATION LE PETIT BLANCHON

## Notes complémentaires

31 mai 2020

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Comptabilisation des produits (suite)

##### *Activités de levée de fonds*

Les contributions provenant des activités de levée de fonds sont comptabilisées lorsque les activités ont eu lieu et que le recouvrement est certain en date d'achèvement des états financiers.

##### *Contributions en services professionnels*

Les contributions services professionnels sont comptabilisées à leur juste valeur.

### 3. Immobilisations corporelles

			2020	2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Maison Le Phare	1 831 476 \$	268 974 \$	1 562 502 \$	1 618 042 \$
Enseignes	11 878	1 667	10 211	10 571
Mobilier et équipement	19 404	9 741	9 663	10 135
Patinoire	49 695	1 706	47 989	-
	1 912 453 \$	282 088 \$	1 630 365 \$	1 638 748 \$

### 4. Dette à long terme

	2020	2019
Emprunt, 4,12 %, remboursable d'octobre 2020 à mai 2021 par versements mensuels de 8 333 \$ en capital plus les intérêts, garanti par l'immeuble et un cautionnement de 187 500 \$ d'un administrateur et de deux particuliers	66 667 \$	150 000 \$
Dette à long terme échéant à moins d'un an	66 667	100 000
	- \$	50 000 \$

En vertu de l'emprunt, la fondation s'est engagée à maintenir un ratio de couverture par les fonds disponibles égal ou supérieur à 1,4:1. Au 31 mai 2020, ce ratio était respecté.

# FONDATION LE PETIT BLANCHON

## Notes complémentaires

31 mai 2020

---

### 5. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

	2020	2019
Solde au début de l'exercice	260 489 \$	270 459 \$
Amortissement	(9 731)	(9 970)
Solde à la fin de l'exercice	250 758 \$	260 489 \$

### 6. Éventualité

Suite à des mesures d'urgence décrétées par le gouvernement provincial en mars 2020, reliées à la propagation d'un virus menaçant la santé publique, la fondation a dû ralentir ses activités, notamment par l'annulation d'activités de levée de fonds. Jumelé au ralentissement économique général et aux impacts de ces mesures sur les contributeurs de la fondation, ceci pourrait avoir des conséquences négatives importantes sur la situation financière de la fondation, et ce, pour une période et dans une mesure indéterminées au moment de la publication des présents états financiers. Les états financiers n'ont pas subi de modifications pour tenir compte de cette situation.

### 7. Engagement

En vertu d'un contrat d'emphytéose échéant en septembre 2048 de la maison Le Phare, les loyers minimums futurs, composés des rentes annuelles et de l'acquittement de l'entretien extérieur, sont assumés par le Centre Jeunesse. La fondation s'est engagée à céder Le Phare à Vallée Jeunesse sans indemnité à l'échéance du bail.

### 8. Exposition aux risques financiers

La fondation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de la fondation aux risques à la date du bilan, soit au 31 mai 2020.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La fondation est exposée à ce risque principalement en regard de ses fournisseurs et de sa dette à long terme.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe qui l'assujettissent à un risque de juste valeur.



Lévis : 418 833-2114  
Donnacona : 418 285-2779  
Saint-Georges : 418 228-0024

Québec : 418 659-7374  
Lac-Etchemin : 418 625-1991  
Sans frais : 1 866 833-2114

[www.lemieuxnolet.ca](http://www.lemieuxnolet.ca)  
[courrier@lemieuxnolet.ca](mailto:courrier@lemieuxnolet.ca)